

CPCA

1 255 auteurs reçus

La lutte contre les violences conjugales, priorité nationale, est également un enjeu important pour l'association, qui a développé plusieurs actions en ce sens. C'est pourquoi elle s'est portée candidate à un appel à projets visant à mettre en place des lieux de prise en charge des auteurs, qui permettent de traiter la problématique à sa source.

L'association gère depuis fin 2020 le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales en direct sur le département du Var et par délégation à une association partenaire sur les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône (ressort du TJ de Marseille).

Les objectifs du CPCA sont les suivants :

- S'inscrire dans une optique de prise en charge globale de tout auteur de violences au sein du couple, engagés dans une démarche volontaire ou judiciaire ;
- Viser la réalisation d'un parcours articulé autour de différents modules d'actions (stages / actions de responsabilisation, accompagnement thérapeutique et médical en groupe ou en individuel, accompagnement socio-professionnel...), le cas échéant en lien avec le plan d'accompagnement de la personne mis en œuvre par l'administration pénitentiaire d'insertion et de probation en cas de suivi judiciaire en cours ou, en présentiel, par l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif mandatée par l'autorité judiciaire ;
- Inscrire son action en réseau avec les autres CPCA, et notamment contribuer au transfert de connaissances, à la diffusion des bonnes pratiques sur ce champ, à l'établissement de données quantitatives et qualitatives d'activités, en particulier en inscrivant son action dans un travail en réseau : au local, avec les autres centres déployés dans la région et les autres professionnels intervenant sur la thématique ; au national, dans le cadre d'une coordination nationale.

Ce dispositif s'appuie sur un module socle obligatoire constitué de stages de responsabilisation, d'un module

complémentaire ayant trait à l'accompagnement psychothérapeutique des auteurs, et d'un dernier module recouvrant l'accompagnement social et socio-professionnel.

Par extension à notre activité existante, nous avons intégré à notre prise en charge dans le Var la possibilité de mise en logement des auteurs. Ainsi, dans le 83, 10 logements sont fléchés sur ces publics (14 auteurs hébergés en 2024). Ils permettent, notamment en sortie d'incarcération (post-sentenciel), de mettre en logement ALT un auteur sans solution d'hébergement, ceci afin d'éviter la récidive et de protéger les victimes.

Afin de mettre en œuvre les 3 modules, le CPCA a signé des conventions avec de nombreux partenaires. Dans le Var, les associations partenaires du CPCA sont : Addictions France, l'AAVIV, l'AVEF, Avenir 83, AXIS, et Résonances Médiation.

L'association ARPAS anime l'antenne du département du 06 et l'association APCARS anime l'antenne du département du 13 (juridiction de Marseille). Concernant les moyens humains, une coordinatrice de parcours anime le réseau, accompagne/oriente les auteurs. Pour le 83 une salariée d'En Chemin (1 ETP) et une psychologue (0,40 ETP). Une référente de parcours pour le 06 (0,80 ETP) est salariée de l'ARPAS et une référente de parcours pour le 13 (0,90 ETP) est salariée de l'APCARS.

Notre antenne anime un groupe de parole chaque mois autour de la thématique « Parentalité », financé dans le cadre du REAPP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité - CAF du Var). Ce module « propre au CPCA » fonctionne très bien. Il est coanimé par la psychologue d'En Chemin CPCA avec la participation d'un externe d'une de nos associations partenaires et/ou en présence du référent de l'antenne. Ces groupes permettent aux auteurs de nouer ou renouer des liens avec leurs enfants et de soutenir leur parentalité.

Une coordination nationale des CPCA a vu le jour. Elle contribue à la communication nationale en direction des différents ministères. Le CPCA REGION SUD participe aux réunions organisées sur nos territoires (réunions de réseau) et participe aux formations, colloques proposés. Une communication nationale a été engagée par le biais d'une vidéo disponible sur les réseaux sociaux, appuyée par des affiches nationales.

Au niveau local, le CPCA participe aux COMVIF initiés par les tribunaux, ce qui permet de présenter

les missions du CPCA mais aussi d'être en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués autour des VIF.

Bilan 2024

Au cours de l'année 2024, **1 255 auteurs** ont été accompagnés sur les 3 départements que couvre le CPCA Région Sud En Chemin.

Quelques chiffres :

- 1 255 auteurs accompagnés
- 218 auteurs dits « volontaires », dont 203 ayant un parcours judiciaire en cours sans obligation de suivi CPCA
- 254 auteurs ont intégré les groupes de paroles (dont 19 pour l'action spécifique du Var)
- 493 auteurs sont en suivi psychologique ou psychiatrique, 42 en suivi en addictologie
- 226 actes d'accès aux droits
- 97 démarches autour de l'accès à l'hébergement ou au logement
- 95 démarches entreprises autour de la parentalité
- 51 auteurs ont été accompagnés dans leurs démarches d'insertion professionnelle
- 41 auteurs orientés vers la Plateforme « Eviction » pour des nuitées d'hôtel.

la prise en charge à la sortie du dispositif.

Se pose également parfois la question de la réelle adhésion des auteurs.

Le partenariat

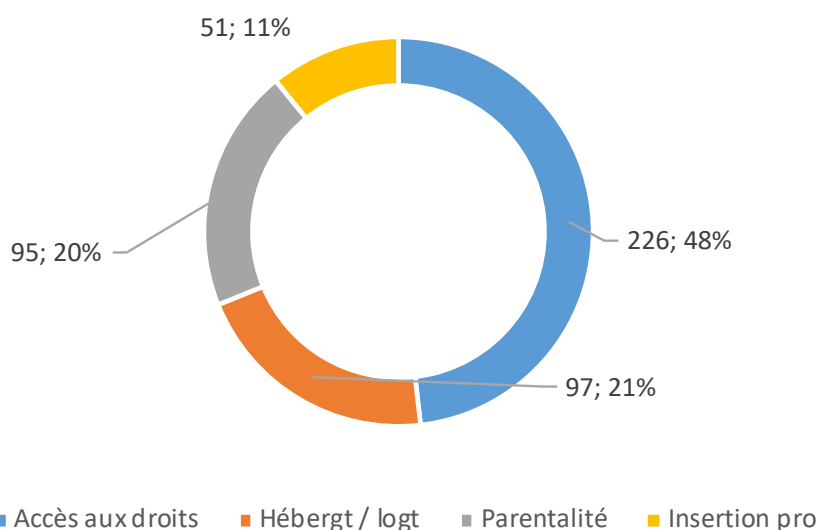
Le CPCA REGION SUD participe aux comités de pilotage initiés par la DRDFE (échelle régionale regroupant les 2 CPCA Région PACA). Il participe en amont des dépôts de demande de subventions complémentaires, en cas de besoin, aux instances FIPD / CAF / communautés de communes / Agglomérations...afin de présenter plus en détail les missions du CPCA.

Le porteur CPCA participe également selon les thématiques ou besoins aux réunions des départements du 06 et du 13, en plus de « siéger » à la coordination nationale / ARSL.

Le CPCA et ses antennes coordonnent également les professionnels qui interviennent autour des situations individuelles d'auteurs(es) (mise en lien avec les services judiciaires + sociaux + soins). Cela permet de concrétiser le projet personnel de l'auteur(e) et d'assurer une continuité de parcours.

Nous pouvons constater que dans la majeure partie des cas, **sans coordination du CPCA, les intervenants ne sont pas en lien.**

Accompagnement socio-éducatif et professionnel



Les difficultés rencontrées

Les référents font le constat d'une très grande précarité de certains auteurs, d'une grande fragilité, de troubles psychologiques, psychiatriques. Ce qui engendre des problématiques dans la continuité de

CJPP

35 auteurs accompagnés en 2024

La lutte contre les violences conjugales constitue une priorité d'action du ministère de la Justice. Les travaux issus du Grenelle des violences conjugales de 2019 ont fait émerger la nécessité d'une prise en charge efficiente des auteurs de tels faits. A cet effet, le garde des Sceaux a, sur proposition de la Haute Fonctionnaire à l'Egalité Femmes-Hommes, décidé dès le mois de septembre 2020, de la mise en place à titre expérimental d'un dispositif innovant : le contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) du conjoint violent en phase pré-sentencielle et dans l'hypothèse d'une condamnation, son possible placement à l'extérieur en phase post-sentencielle. En Chemin a répondu au marché public de l'Administration Pénitentiaire en 2022 pour porter le Service de Contrôle Judiciaire avec Placement Probatoire (SCJPP) au bénéfice de la Juridiction du Tribunal de Draguignan. 10 CJPP existent en France (9 en métropole et 1 en Guyane).

15 places sont préposées en hébergement diffus (5 logements situés sur la commune de Draguignan à proximité de nos bureaux, mais également du Tribunal Judiciaire et de tous les services et commerces). Les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) sont orientées soit à l'issue d'une garde à vue en pré sentenciel (10 places) ou en aménagement de peine en post sentenciel (5 places). Celles-ci sont modulables en fonction des orientations et besoins qui restent à la décision de la justice. Ces auteurs présumés ou condamnés, sont placés dans le cadre de violences conjugales par décision d'un magistrat du TJ de Draguignan.

Les placements sont d'une durée moyenne de 6 à 8 mois. Lors du placement, les PPSMJ sont contraintes à des obligations de suivi d'une part dans le cadre du contrôle judiciaire effectué par l'antenne du SPIP de Draguignan, à raison d'un rdv tous les 15 jours mais aussi dans le cadre d'une obligation de soins en termes d'addictions (orientations vers nos partenaires) et d'obligation de suivi par la psychologue dédiée, à raison d'une fois par semaine (spécialisée dans l'accompagnement et la prise en charge des auteurs de violences conjugales). La prise en charge est donc sociale, psychologique, éducative, addictologique.

L'équipe est composée d'un chef de service cadre, d'un travailleur social, d'une psychologue et d'un animateur social.

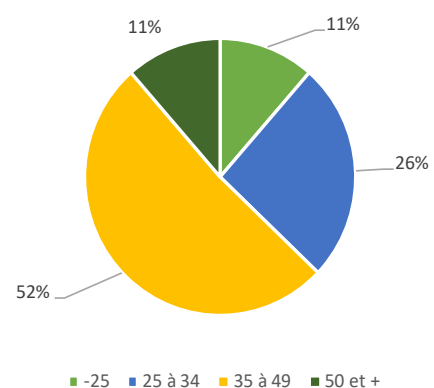
En Chemin accompagne également les PPSMJ tout au long de leur placement tant sur le volet social, éducatif que sur les tâches et obligations en lien avec l'hébergement collectif. Les PPSMJ participent à de actions de responsabilisation menées par En Chemin (travailleur social et psychologue), mais aussi avec le soutien de partenaires avec qui nous avons conventionné. En Chemin est en relation avec l'association d'Aide aux Victimes (l'AAVIV) et mène cet accompagnement en lien étroit avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation désignés pour le CJPP.

Les personnes hébergées dans le dispositif sont soumises à des contraintes horaires, définies par les magistrats. Un contrôle visuel est effectué chaque jour par l'équipe d'En Chemin, grâce au système de caméras positionnées à chaque entrée de nos hébergements.

Bilan 2024

Au 31 décembre 2024, ce sont 35 auteurs hommes qui ont été orientés vers le dispositif CJPP : 28 en pré-sentenciel et 7 en post sentenciel.

AGE DES AUTEURS



Concernant l'accompagnement psychologique, la psychologue réalise environ 40 séances individuelles par mois. Les séances sont à fréquence hebdomadaire voire bi hebdomadaire dans les cas les plus aigus. Les problématiques les plus travaillées sont principalement la violence, l'addiction, la paternité et le psycho trauma, le rapport à l'autre (couple, pairs, famille, enfant). La durée moyenne des séances est de 45 minutes.

Concernant la dimension de la sécurité, des fiches « incident » sont rédigées à chaque manquement aux conditions du contrôle judiciaire avec placement probatoire. Au cours de l'exercice 2024, nous avons eu à déclarer une fuite et une évasion, ainsi qu'une révocation d'un contrôle judiciaire.